



FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE



Règlement Concept 2000

Ligues, finales zones, finale nationale des zones, interclubs et Coupe Suisse

(Version 2024 acceptée à l'AGT du 8 juin 2024)

Seuls les athlètes licenciés et faisant partie d'un club d'haltérophilie licencié à la fédération suisse d'haltérophilie (FSHA/SAGV) peuvent participer aux compétitions « concept 2000 » et prendre part aux classements.

1. Ligues

Les manches de ligues se déroulent sur 3 manches.

Le responsable répartit les athlètes dans les différentes ligues en fonction des points Sinclair déclarés par les clubs.

- a. Ligues nationales : 3 arbitres obligatoires
- b. Ligue A et B Homme et Femme
- c. Ligues régionales : 1 arbitre (3 arbitres si record)
- d. M13 à M15 : En fonction des inscrits, la CT peut créer cette catégorie.

Les ligues régionales sont divisées par régions selon le nombre d'athlètes aux points Sinclair. Le nombre des ligues régionales peuvent varier selon la région.

La CT peut transférer dans une ligue supérieure un athlète selon ses performances réalisées après chaque manche de ligue.

2. Licences

La commission technique fixe la date limite pour renouveler les licences lors de l'AGT. Passé le délai, une majoration du prix sera facturée. (Fr.20.-)

Le renouvellement des licences et nouvelles licences se fait au moyen du formulaire disponible sur le site de la fédération.

Une nouvelle licence doit être demandée au minimum 15 jours avant une compétition. L'athlète sera intégré dans une ligue selon ses performances annoncées par le club.

3. Calcul des points

Pour établir le classement, les athlètes sont départagés par les points Sinclair.

Après avoir établi le classement aux points Sinclair, les athlètes comptabilisent des points en fonction de leur classement, soit :



FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE



Ligues supérieures				Ligues inférieures			
1 ^{er}	30 pts	9 ^{ème}	8 pts	1 ^{er}	20 pts	9 ^{ème}	4 pts
2 ^{ème}	25 pts	10 ^{ème}	7 pts	2 ^{ème}	15 pts	10 ^{ème}	3 pts
3 ^{ème}	20 pts	11 ^{ème}	6 pts	3 ^{ème}	10 pts	11 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	17 pts	12 ^{ème}	5 pts	4 ^{ème}	9 pts	12 ^{ème}	1 pts
5 ^{ème}	14 pts	13 ^{ème}	4 pts	5 ^{ème}	8 pts	13 ^{ème}	1 pts
6 ^{ème}	12 pts	14 ^{ème}	3 pts	6 ^{ème}	7 pts	14 ^{ème}	1 pts
7 ^{ème}	10 pts	15 ^{ème}	2 pts	7 ^{ème}	6 pts	15 ^{ème}	1 pts
8 ^{ème}	9 pts	16 ^{ème}	1 pts	8 ^{ème}	5 pts	16 ^{ème}	1 pts

Tous les athlètes classés marquent des points. Ces points sont également attribués à l'équipe de l'athlète dans la ligue respective ainsi que pour la coupe et l'interclubs.

Si un athlète manque ses trois essais à un mouvement, il marquera 1 point. S'il manque ses trois essais aux deux mouvements, il ne marquera aucun point.

Si un athlète change de club en cours de championnat, il conserve ses points. Les points gagnés pour le club restent au club.

4. Organisation des compétitions

Un calendrier provisoire est envoyé à tous les clubs au plus tard 30 jours avant l'AGT. Le calendrier des compétitions des ligues est accepté lors de l'AGT.

Le club organisateur envoie les invitations et inscriptions 30 jours avant la manche. Les inscriptions sont à retourner au club organisateur 15 jours avant la compétition afin de permettre à l'organisateur d'établir un programme. Celui-ci sera envoyé aux clubs 10 jours avant la manche.

Les inscriptions des athlètes sont obligatoires. Un montant de Fr. 5.- par athlète sera demandé pour les inscriptions au-delà du délai.

Chaque ligue est organisée avec une pesée (2h avant le début du plateau), un plateau et une proclamation des résultats.

Selon le nombre de participant, 2 ligues peuvent être réunies sur le même plateau. En aucun cas un athlète d'une ligue peut participer avec une autre ligue.

Le club organisateur s'engage à remettre des prix pour le classement de la journée (30 à 50 Frs par ligue)

Lors de la 3^{ème} manche, en plus du classement journalier, l'organisateur établira le classement final individuel et par équipe avec la remise des prix aux :

- 3 premiers de chaque ligue individuelle. (Médailles Or -argent – bronze)



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



- Une coupe sera remise à la première équipe de chaque ligue. La FSHA/SAGV fournit les récompenses.

En cas d'égalité après les 3 manches, les athlètes seront départagés au total des points Sinclair.

5. Finales

La participation aux finales est obligatoire pour les clubs qualifiés. Tout manquement à une finale peut être sanctionné par la FSHA/SAGV par une amende qui peut aller jusqu'à Fr. 1000.-. L'organisation des finales sont de la responsabilité des clubs qualifiés. Les dates sont agendées lors de l'AGT.

6. Coupe suisse

a. Hommes

Les 3 clubs qui auront totalisé le plus de points en ligue A et B disputeront la finale. Les équipes sont composées de 5 athlètes. Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte. Une équipe par club est autorisée lors de la finale. Les athlètes finalistes devront avoir participé à au moins une manche de ligue.

b. Femmes

Les 3 clubs qui auront totalisé le plus de points en ligue A et B disputeront la finale. Les équipes sont composées de 4 athlètes. Seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte. Une équipe par club est autorisée lors de la finale. Les athlètes finalistes devront avoir participé à au moins une manche de ligue.

7. Interclubs

a. Hommes

Les deux clubs qui auront totalisé le plus de points (en ligue A, B, 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} ligue) disputeront la finale. La finale regroupe 7 athlètes par club. Seuls les 6 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe. Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

b. Femmes

Les deux clubs qui auront totalisé le plus de points (en ligue A, B, 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} ligue) disputeront la finale. La finale regroupe 6 athlètes par club. Seuls les 5 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe. Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



8. Finales des zones régionales

Les deux clubs de chaque zone qui auront totalisé le plus de points disputeront la finale.
6 athlètes mixtes par équipe, les 5 meilleurs sont comptabilisés. (Points Robi)
Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

9. Finales nationales des régions :

Chaque vainqueur de Zone régionale participe à la finale nationale des ligues régionales.
La finale regroupe 5 athlètes (mixte) par club et seront départagés aux points « Robi ».
Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe.
L'équipe qui aura totalisé le plus de points « Robi » sera sacrée Championne Suisse par équipe des ligues régionales.
Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

10. Organisation

Les clubs organisateurs doivent impérativement utiliser le protocole de compétition disponible sur le site internet de la FSHA sans aucune modification.

Les résultats des compétitions sont à transmettre en fichier Excel au responsable des classements ainsi qu'au secrétaire technique. (Cyril.gosteli@gmail.com)

Le « concept 2000 » est soumis aux règlements techniques de la FSHA/SAGV

La commission technique gère ce concept

L'organisateur, en accord avec la CT, a la possibilité de l'adapter la composition des plateaux d'après le nombre d'athlètes participants.

Toutes questions qui ne sont pas stipulées dans ce règlement seront tranchées par la CT.

11. Pesée

La pesée commence 2 heures avant le début du plateau et dure 1 heure.

Les personnes autorisées dans le local de pesée sont :

- L'arbitre de pesée
- L'athlète et son coach
- Les athlètes mineurs (-18ans) peuvent être accompagnés d'un adulte.



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



12. Modification du règlement

Les modifications du règlement « concept 2000 » sont approuvées lors de l'AGT.

Les décisions prises lors de l'AGT sont applicables pour la saison suivante.

13. Recours

Les recours sont à envoyer à un membre de la commission technique.

La commission technique statuera et prendra la décision finale.

Pour la Commission technique

Gaby Prongué, responsable

Cyrill Gosteli, secrétaire

Accepté lors de l'assemblée générale technique du samedi 8 juin 2024

Pour la FSHA
Cyrill Gosteli
Secrétaire technique